

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 08 JUIN 2026

portant nomination des membres du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité unique du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 27 février 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture, métiers de la céramique, spécialité unique,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur G rald REMY, conservateur en chef du patrimoine, chef de la mission Ameublement, Manufactures nationales, S vres et Mobilier national, est d sign  en qualit  de pr sident du jury du concours externe pour l'acc s au corps de technicien d'art de classe normale, m tiers de la c ramique, sp cialit  unique, du minist re de la culture, organis  au titre de l'ann e 2026.

Sont nomm s membres de ce jury :

- Madame Camille KOCH, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « cr ation contemporaine », domaine d'activit  « c ramique », cheffe de l'atelier moulage-reparage, m tiers de la fabrication, d partement de la cr ation et de la production, Manufactures nationales – S vres et Mobilier national ;
- Mme Agn s LAIRAUDAT, technicienne d'art de classe exceptionnelle, m tiers de la c ramique, sp cialit  unique, brunisseuse, atelier du brunissage, m tiers de la d coration, d partement de la cr ation et de la production, Manufactures nationales – S vres et Mobilier national ;

- Monsieur Florian ROUX, technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité unique, polisseur, atelier de polissage de biscuits, métiers de la fabrication, département de la création et de la production, Manufactures nationales – Sèvres et Mobilier national.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Camille KOCH, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cheffe de l'atelier moulage-reparage, métiers de la fabrication, département de la création et de la production, Manufactures nationales – Sèvres et Mobilier national.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 08 JUIN 2026

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef du bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle,



Damien BARRILLON